



**Geoffroy Mirleau Immobilier**

6D route de Krafft  
67150 ERSTEIN  
06 30 06 79 63  
gmirleau.immo@orpi.com  
[www.orpi.com](http://www.orpi.com)



**Geoffroy MIRLEAU Immobilier**  
6D Route de Krafft 67150 ERSTEIN  
03 88 96 69 92  
gmirleau.immo@orpi.com  
Siret 902 514 777 00017

## HONORAIRES VENTE

Honoraires maximum appliqués à compter du 15 Février 2022. Base de TVA à 20%.

### VENTE D'IMMEUBLES À USAGE D'HABITATION :

- Jusqu'à 50.000 €..... 12 % TTC (Minimum de 1.500 €TTC)
- De 50.001 € à 100.000 €..... 10% TTC
- De 100.001 € à 150.000 €..... 8,5% TTC
- De 150.001 € à 250.000 €..... 7% TTC
- De 250.001 € à 350.000 €..... 6% TTC
- De 350.001 € à 450.000 €..... 5% TTC
- Au delà de 450.000 €..... 4,5% TTC

Garage/box fermé : ..... Forfait de 2.500 € TTC

Emplacement de stationnement : ..... Forfait de 1.000 € TTC

### VENTE D'IMMEUBLES ET LOCAUX COMMERCIAUX & PROFESSIONNELS :

- 10 % TTC

### VENTE DE TERRAINS :

- Jusqu'à 100.000 €.....12 % TTC
- De 100.001 € à 150.000 €.....10% TTC
- Au delà de 150.000 €.....8,5 % TTC

**Avis de valeur :** ..... 150 € TTC (Offert en cas de signature d'un mandat de vente).

Honoraires à la charge du vendeur sauf convention spécifique indiquée dans le mandat de vente

« En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat de vente initial. »

**Geoffroy Mirleau Immobilier**  
 6D route de Krafft  
 67150 ERSTEIN  
 06 30 06 79 63  
 gmirleau.immo@orpi.com  
[www.orpi.com](http://www.orpi.com)

## HONORAIRES LOCATION

LOCAUX D'HABITATION, MIXTE OU DE DROIT COMMUN	HONORAIRES TTC (TVA 20 %)		
	À la charge du :	Bailleur	Locataire
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction et signature de bail	Zone non tendue	8€/m2	8€/m2
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction et signature de bail	Zone tendue	10€/m2	10€/m2
État des lieux		3/m2	3€/m2
Entremise de négociation (offerte dans le cadre d'un mandat exclusif)		150 € Forfaitaire	-
Garage / Parking	Forfait	100 €	100 €
<b>Locaux Professionnel</b>			
Visite, rédaction et signature de bail, état des lieux.		12€/m2	12€/m2

Honoraires maximum appliqués à compter du 15 Février 2022. Base de TVA à 20%.  
 En application de l'arrêté du 03 Octobre 1983 (modifié par l'arrêté du 15 Juillet 2010).  
 « La délivrance d'une note d'honoraires est obligatoire. »